

PROJET EDUCATIF 2009 - 2011

Centre de Loisirs intercommunal

L'ORGANISME

L'Organisateur est représenté par une collectivité territoriale :
Communauté de Communes des Côtes de Combrailles
2 rue de la Poste
63460 Combronde
Tél : 04 73 97 19 30 Fax : 04 73 97 19 50
E.mail : cotes-de-combrailles@wanadoo.fr

Centre de Loisirs

Service administratif : 04 73 97 38 73

Coordination : 04 73 97 38 70

E mail : jeunesse@cotesdecombrailles.fr

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Située dans un environnement rural, au nord de Riom, dans le département du Puy de Dôme, la Communauté de Communes à une population d'environ 6000 habitants.

Le territoire d'intervention de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles est composé de 10 communes : Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel, Prompsat, Saint Hilaire la Croix, Saint Myon, Teilhède et Yssac la Tourette, auxquelles sont associées, par convention, 2 communes du canton de Combronde : Champs et Gîmeaux. De plus, 2 autres communes : Cellule et Gîmeaux sont concernées dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.): RPI Cellule/Davayat, RPI Gimeaux/Yssac la Tourette.

LA MISSION DE L'ORGANISATEUR

Le centre de loisirs s'adresse aux enfants âgés de 3 à 15 ans résidant dans la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, quelque soit leur commune de résidence. Le centre pourra cependant, dans la limite de l'effectif maximum autorisé, recevoir des enfants extérieurs à la Communauté de Communes, scolarisés dans ces communes ou y séjournant temporairement en famille d'accueil.

Le but étant :

- D'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants en proposant des actions éducatives en complément de l'école.
- De favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire.
- De favoriser la cohérence territoriale en donnant un cadre d'action commun aux accueils de loisirs.
- De garantir une égalité d'accès, quelque soit la situation géographique sur notre territoire.

LA STRUCTURE

Le centre de loisirs est une structure «multi-sites» qui fonctionne :

- en périodes périscolaires : Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel, Prompsat-Teilhède, Yssac la Tourette.
- le mercredi : Beauregard-Vendon, Combronde et Davayat
- pendant les vacances scolaires : Beauregard-Vendon, Combronde, Davayat et Prompsat-Teilhède.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les objectifs sont axés autour des principes suivants :

- Répondre aux attentes exprimées par les familles, aux besoins et aux souhaits des enfants.
- Permettre aux enfants de vivre un temps de loisirs et de vacances.
- Proposer des activités durant l'ensemble de l'accueil périscolaire.
- Favoriser l'enrichissement et l'épanouissement de l'enfant par la découverte d'un milieu d'accueil et d'un mode de vie différent du milieu familial.
- Favoriser l'acquisition d'une socialisation à travers des activités variées et collectives.
- Favoriser l'acquisition progressive de techniques et de connaissances.
- Favoriser l'accession à l'autonomie par le développement de la capacité à se prendre en charge, à prendre des responsabilités, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- Favoriser l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Prendre conscience du respect de soi, des autres et du matériel.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser les passerelles entre tranches d'âge.
- Fidéliser le personnel afin d'améliorer la qualité des projets.

Les activités :

Les activités seront adaptées à l'âge des enfants. Selon le nombre d'inscrits, il sera constitué un ou plusieurs groupes d'enfants répartis dans les différents sites en fonction des situations géographiques, des tranches d'âge, ou des activités. Les différentes activités proposées seront : les jeux éducatifs, les activités de découverte, la musique, la danse, les animations ludiques autour du livre, du théâtre ou des contes, les activités de plein-air, les activités manuelles et artistiques...

Des mini-séjours seront aussi organisés pendant les périodes hivernales et estivales : Sport d'hiver et Camping.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les moyens matériels

Des locaux communaux et des espaces appropriés seront mis à disposition par les communes de : Beauregard Vendon, Combronde, Davayat, Jozerand, Montcel, Prompsat et Yssac la Tourette.

Chaque centre aura accès aux équipements sportifs et de plein-air des communes.

Les moyens humains

La commission jeunesse :

- 1 Vice-président de la Communauté de Communes chargé de la Jeunesse et du Social.
- Des délégués communautaires.

L'équipe administrative :

- 1 agent de développement chargé de la Jeunesse et du Social.
- 1 responsable administrative du Service Jeunesse (Budget, Facturation...)

L'équipe de direction :

- 1 directeur-Coordinateur du centre de loisirs chargé de coordonner les actions du centre de loisirs.
- 1 directeur-adjoint.

L'équipe d'animation :

- 7 directeurs pédagogiques sur chaque structure. (mise en œuvre des objectifs)
- 5 animateurs permanents. (animation, encadrement des activités...)

Viennent s'ajouter des animateurs occasionnels en fonction des besoins.

Le recrutement des animateurs sera effectué par le directeur-coordonateur du centre de loisirs en collaboration avec les responsables pédagogiques.

Chaque structure devra élaborer son propre projet pédagogique en concertation avec le directeur-coordonateur en intégrant ses propres contraintes géographiques, matérielles et humaines. Ce projet devra être en accord avec les orientations éducatives de la Communauté de Communes.

Des réunions de concertation et de préparation pour les équipes seront organisées pour les différents projets : préparation du budget, projet pédagogique, projet d'animation, projet d'activités, programmes des vacances...

L'équipe technique :

Le personnel technique des différents sites du centre de loisirs sera mis à disposition par les mairies ainsi que les restaurants scolaires et leurs personnels.

Les partenaires :

Les mairies, les écoles, les familles, les associations (Maison de Retraite, Bibliothèque, Clubs sportifs et culturels...), les institutions (D.R.D.J.S., C.A.F., P.M.I....)

Les moyens financiers et administratifs

Règlement intérieur :

Chaque centre aura un règlement intérieur commun en ce qui concerne les périodes et horaires d'ouverture, les tarifs, les conditions d'admission des enfants. Cependant ils devront appliquer leurs propres règles de vies pour ce qui concernent les locaux et les équipements utilisés.

Les tarifs seront appliqués suivant le quotient familial et révisés chaque année.

Les conventions de partenariat :

Des conventions de partenariat avec les institutions : C.A.F., Conseil général, D.R.D.J.S., P.M.I.,

Différentes conventions (transport, établissement, encadrement..) pourront être contractées avec des prestataires de services ainsi qu'avec les associations locales.

Le budget :

Le budget sera préparé au mois de mars, il sera examiné par la commission Jeunesse et le bureau communautaire puis voté en conseil communautaire.

Le bilan d'activités et l'évaluation :

Le bilan d'activité sera réalisé chaque année.

Un suivi des projets et une évaluation seront effectués par les équipes. (Objectifs généraux → objectifs opérationnels → actions → critères d'évaluation). Cette évaluation sera également validée par le comité de pilotage en place et par la commission jeunesse.

Les outils de communication :

- Les plaquettes d'information et autres documents d'appel
- Les articles dans les journaux locaux.
- Le bulletin communautaire.
- Le site internet ;...

Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Service Communication de la Communauté de Communes.

